

	Client :	Département de l'Hérault
	n° de l'affaire :	LROP190121
Intitulé de l'affaire : Etude hydrogéologique des ressources stratégiques en eaux souterraines et définition des zones de sauvegarde exploitées et non exploitées actuellement <i>Masse d'eau souterraine FRDG409 : Formations plissées du Haut Minervois, Monts de Faugères, St Ponais et Pardailhan</i>		
Date :	09/07/2021	
Objet : Réunions de concertation - Phase 3		

Objet :

- Rappel du contexte, des objectifs et des résultats des phases 1 et 2
- Phase de concertation : Echanges sur l'élaboration du programme d'action

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 05/07/2021 – Secteur Est-Hérault

Les zones de sauvegarde concernées par cette réunion sont : Pont de l'Amour, Vallombreuse, Estabel, Lacan et Foulon.

Les structures invitées à l'atelier de concertation sont :

Structure	Invité	Présent	Nom
AERMC	X	X	Evelyne Lacombe
CD 34	X		
ARS 34	X		
Région Occitanie	X		
DREAL	X		
DDTM 34	X		
Chambre d'Agriculture 34	X	X	Alice Boscher
SAFER	X	X	Lionel Mercier
EPTB HERAULT	X	X	Valentine Busquet
EPTB ORB LIBRON	X		
UNICEM	X	X	Jean-Bernard Lauze Marie-Agnès Valigny
PNR Haut Languedoc	X		
SCoT Cœur d'Hérault	X		
SCoT de Béziers			
Communauté de Communes Sud Hérault	X	X	Guillaume Laurant
Communauté de Communes Les Avant-Monts	X		
Communauté de Communes du Clermontais	X	X	Julien Golembiewski
Syndicat Intercommunal Mare et Libron	X		
Mairie de Cessenon sur Orb	X		
Mairie de Cabrières	X		
Mairie de Lieuran Cabrières	X		
Mairie de Villeneuve	X		

Remarques de la concertation

Thématique	Intervenant	Remarque
Porté à connaissance	AERMC	Sera réalisé par la DREAL et transmise à la DDTM
SAGE Hérault		Révision prévue pour la fin d'année 2021. Voir s'il est possible d'intégrer les prescriptions proposées sur la masse d'eau
Urbanisme		Uniformiser les outils à l'échelle du SCoT Biterrois
	EPTB HERAULT	Etablir une liste de prescriptions qui sera soumise aux services instructeurs pour les intégrer dans les documents d'urbanisme
Communication		Pas de remarque
Règlementation	SAFER	Rappeler la réglementation en vigueur sur les forages domestiques et agricoles
		Possibilité de maîtrise foncière dans les périmètres de protections rapprochés des captages AEP (possibilité de préempter des parcelles si besoin)
Foncier	SAFER	Outils de veille foncière/observatoire : A cibler et s'assurer que derrière les informations, il y ait un suivi
		Possibilité d'identifier les parcelles communales
		Note de communication lors des transactions foncières à minima
		ENS (Espace Naturel Sensible) du Département : droit de préempter
Espaces naturels		Regarder ce qui existe déjà dans le PNR Haut Languedoc
Amélioration des connaissances	AERMC	Les forages de reconnaissance sont à intégrer dans les études hydrogéologiques pour envisager d'avoir des subventions
Assainissement		SPANC : faire un bilan sur les différentes habitations isolées présentes sur les zones de sauvegarde susceptibles d'avoir un système d'assainissement non collectif
		STEP : se rapprocher des gestionnaires pour connaître leur fonctionnements
Carrières	UNICEM	Sensible à la rédaction faite dans les documents d'urbanisme amont. Laisser la possibilité aux projets de montrer leur incidence sur la ressource en eau Plateforme stockage de matériaux inertes sur la zone de sauvegarde de Lacan Pratiques de la profession ont évolué -> moins de risque – pas d'incident sur les dernières années Valorisation de déchets inertes à prendre en compte Mentionner que le zonage est susceptible d'évoluer (tous les 5 ans) en fonction d'éventuelles informations complémentaires qui seraient acquises dans le futur
Pratiques agricoles	CA34	Regarder ce qu'il y a dans le Schéma directeur irrigation (projet de retenues collinaires, forages, ...)
		Pas de pollution avérée sur les captages existants : 1. Faire un inventaire des différentes parcelles agricoles présentes sur les différentes zones de sauvegarde 2. Identifier les pratiques sur ces parcelles 3. Si nécessaire, monter un projet (et avoir des subventions) pour accompagner les agriculteurs vers un changement de pratiques
Décharges sauvages		Problématiques à intégrer

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08/07/2021 – Secteur Ouest-Hérault

Les zones de sauvegarde concernées par cette réunion sont : Couduro, Fréjo, Illouvre, Malibert, Pairols, St Pons et Authèze.

Les structures invitées à l'atelier de concertation sont :

Structure	Invité	Présent	Nom
AERMC	X	X	Evelyne Lacombe
CD 34	X	X	Nicolas Liénart
ARS 34	X	X	Catherine Morel
Région Occitanie	X		
DREAL	X		
DDTM 34	X		
Chambre d'Agriculture 34	X		
SAFER	X		
UNICEM	X	X	Jean-Bernard Lauze Marie-Agnès Valigny
PNR Haut Languedoc	X		
SCoT Cœur d'Hérault	X		
Communauté de Communes Minervois au Carroux	X		
Communauté de Communes Les Avant-Monts	X		
SIAEP du Minervois	X		
SIAE de la Vallée du Jaur	X		
Mairie de Minerve	X		
Mairie de St-Pons-de-Thomières	X		
Mairie de Babeau Bouldoux	X		
Mairie d'Olargues	X		
Mairie de Vieussan	X		

Remarques de la concertation

Thématique	Intervenant	Remarque
Urbanisme	UNICEM	Liste de prescriptions qui seront soumises aux services instructeurs : Proposer la liste aux différents acteurs avant de l'intégrer aux fiches
	ARS	Thématiques qui peuvent être abordées dans cette liste en plus des règles de construction : <ul style="list-style-type: none"> - Défrichage - Imperméabilisation des sols, - Accélération du ruissellement
Communication		Pas de remarque
Règlementation	ARS AERMC	Possibilité de préempter des parcelles : Attention, on ne préempte pas un forage s'il est fait illégalement dans le PPR. Il est possible de verbaliser et il peut y avoir dans la DUP des servitudes qui imposent le comblement des forages Il est possible de préempter des parcelles si besoin Vérifier que les prescriptions sont respectées au sein des PPR : C'est le titulaire de l'autorisation qui a un droit de police et c'est à la responsabilité du maître d'œuvre de vérifier
Règlementation	ARS	Outil SISPEA : système de contrôle des prescriptions quand les critères sont renseignés
Foncier		Veille foncière : <ul style="list-style-type: none"> - SAFER - Veille foncière départementale : se renseigner sur les modalités - ENS

Espaces naturels		Regarder ce qui existe déjà dans le PNR Haut Languedoc
Décharges sauvages		<p>Aller plus loin qu'un simple inventaire et proposer une stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un inventaire - Réaliser une déclaration (voir avec la DDTM) - Evaluer son impact sur la ressource/définir les enjeux - Mettre en place une surveillance si-besoin
Carrières	UNICEM	<p>Voir ce qu'il y a dans la Charte du PNR du Haut Languedoc : document de référence</p> <p>Ne pas mettre le terme « Limiter » peut-être le remplacer par « Porter une attention particulière »</p>
	ARS	<p>Souvent les carrières sont interdites au sein des PPR et dans le PPE les carrières sont autorisées sous réserve d'apporter des éléments complémentaires. Exemple de prescriptions dans les DUP pour le PPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mines, carrières, et gravières, ainsi que leur extension • <i>l'étude d'impact présentée à l'appui de la demande d'extension comporte une étude hydrogéologique spécifique</i> • <i>tenant compte de l'importance de la ressource en eau existante dans ce secteur et de sa vulnérabilité</i> • <i>attestant de l'absence de risque pour la ressource captée,</i> • <i>proposant une ou des côtes minimales NGF à ne pas dépasser en tenant compte des cotes de plus hautes eaux de la nappe</i> • <i>proposant des conditions d'exploitation respectueuses de la ressource captée (emplois explosifs...)</i> • <i>un avis établi par un hydrogéologue agréé confirme les conclusions de cette étude.</i> <p>Voir les rédactions dans le PPR/PPE pour s'en inspirer</p> <p>Subordonner la création d'une carrière à l'apport de preuves sur l'impact limité du projet, des mesures d'évitement prévues, des mesures compensatoires, ...</p>
	CD34	L'idée est plus de favoriser l'implantation des carrières en dehors des zones de sauvegarde plutôt que de les interdire
		Les contours des Zones de sauvegardes peuvent être amenés à évoluer en fonction des connaissances futures
	AnteaGroup	Les prescriptions qui seront rédigées seront modulées en fonction des zones au sein même des zones de sauvegarde et il sera étudié pour chaque zone quelle sera la prescription la plus adaptée pour la préservation de l'eau souterraine
		La rédaction de la fiche de cette action sera proposée à l'UNICEM avant validation. Il pourra être proposé pour les zones moins vulnérables, de laisser l'industriel proposer ses arguments (de réaliser une étude d'impact poussée) pour justifier la mise en place d'une carrière
Pratiques agricoles/Qualité de l'eau		<p>Schéma directeur irrigation (retenues collinaires prévues) : hors des zones de sauvegarde</p> <p>Pas de pollution avérée sur les captages existants</p>
	ARS	<p>Prévoir une fiche sur l'exploitation forestière.</p> <p>Définir les modalités d'exploitation</p> <p>Intégrer l'ouverture de piste forestière ou DFCl (utilisation d'explosif)</p>
Spéléologie	CD34	Voir s'il est nécessaire de réglementer l'accès à certaines cavités, l'utilisation d'explosifs (risque de résidus d'explosif lors d'incidents de tir), ...

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08/07/2021 – Secteur Aude

Les zones de sauvegarde concernées par cette réunion sont : Laïdoux, Romanel, Pitch Roc, Font Barotte.

Les structures invitées à l'atelier de concertation sont :

Structure	Invité	Présent	Nom
AERMC	X	X	Evelyne Lacombe
CD 34	X	X	Nicolas Liénart
CD 11			
ARS 11	X		
Région Occitanie	X		
DREAL	X		
DDTM 11	X		
Chambre d'Agriculture 11	X	X	Héloïse Mothe
SAFER	X		
UNICEM	X		
SMMAR EPTB Aude	X		
Rés'eau 11	X	X	Clément Schmitt
SOEMN	X		
Carcassonne Agglo	X	X	Romain Talva
CC de la Montagne Noire	X		

Remarques de la concertation

Thématique	Intervenant	Remarque
Urbanisme	Carcassonne Agglo	SCoT Carcassonne : Sera approuvé en 2022 → essayer de reprendre contact avec la personne en charge du SCoT à son retour de congés
Communication	Rés'eau 11	Captage prioritaire de la Redorte qui a un périmètre qui remonte vers les zones de sauvegarde de Romanel et Laïdoux : Animation agricole et volet communication/sensibilisation en cours → voir comment on peut s'appuyer sur ce qui est déjà fait sur le territoire
	Carcassonne Agglo	Au sein de Carcassonne Agglo : existence de conseil de territoire (réunion des élus pour aborder différents sujets de leur territoire) → voir s'il est possible de proposer un support de présentation pour leur expliquer la démarche et les sensibiliser à la problématique
	CA11	La CA11 est d'accord pour accompagner/participer au travail de sensibilisation. Sur ce territoire peu de parcelles cultivées (sauf l'oignon de Citou) plus des éleveurs
		La réalisation d'une plaquette papier n'est pas souhaitée Envisager plutôt un support de contenu que chaque acteur pourra s'approprier intégrer dans son outil de communication
		Certaines communes réalisent des fêtes de l'eau ou d'autres événements autour de l'eau → voir s'il est possible d'intégrer la problématique dans ces événements (Canet : fête de l'eau, Carcassonne Agglo : mois vert, ...)
	AERMC	Communication sur le long terme sur les zones de sauvegarde : l'AERMC propose des financements pour cette animation

Thématique	Intervenant	Remarque
Règlementation	Rés'eau 11	La carte avec les Périmètres de protection n'est pas à jour. Certaines DUP sont en cours (Rés'eau 11 fournit les couches shape associées)→ cartes à mettre à jour Citou : DUP en cours (enquête publique) qui sera finalisée à l'automne 2021
	CA11/ Carcassonne Agglo	Les prescriptions des DUP sont souvent mal comprises, notamment par les agents du SPANC Imaginer une vulgarisation du contenu des DUP pour une meilleure application
Foncier	Rés'eau 11	Outils de veille foncière existants : Vigifoncier. Mais pas de veille foncière départementale
	Carcassonne Agglo	SAFER Aude : Veille foncière sur Carcassonne Agglo/Castelnaudary
		Sur le territoire, problématique inondation (SMMAR) → voir les stratégies foncières associées
Espaces Naturels		ENS : à voir avec Michel Noël
Assainissement	AERMC	Réaliser une carte avec les bourgs/hameau et habitations isolées pour avoir une idée de l'assainissement non collectif sur le territoire Sur les zones de sauvegardes beaucoup d'ANC
	Carcassonne Agglo	SPANC sous dimensionné
		STEP : pas de nouveau projet/Suivi régulier Voir les points de rejet et la qualité du rejet
Décharges sauvages/Déchets	AERMC	Possibilité de réaliser des déclarations par des particuliers dans « Sentinelles de la nature »
	Carcassonne Agglo	Structure en charge des Déchèteries dans l'Aude : COVALDEM 11
Carrières		Exploitation de la carrière de Caunes : activité sporadique
Pratiques agricoles	CD11	Peu d'agriculture sauf oignon de Citou
		Diagnostic qui se base sur le RPG 2019 Voir les enjeux plus en aval où l'activité agricole est plus développée S'appuyer sur ce qui est fait sur le captage prioritaire de la Redorte
Spéléologie	CD11	Intégrer la notion d'archéologie pour les pratiquants souterrains
		Spéléologues de l'Aude : bonne connaissance du territoire et une approche scientifique importante → prévoir de rédiger la fiche action en partenariat avec eux avec les notions de sensibilisation et d'invitation à un mode de gestion adapté

Structures rencontrées individuellement en parallèle de la concertation :

CC des Avant-Monts	Démarrage du PLUi -> Zones pourront y être intégrées
CC Sud Hérault	PLUi en cours de finalisation
SCoT du Biterrois	SCoT en cours de finalisation, avec déjà des éléments sur les ZS de l'Orb -> vérifier que les orientations écrites soient aussi adaptées aux nouvelles ZS et compléter la partie cartographique
SCoT Cœur d'Hérault	La notion de ZS n'avait pas encore été abordée par le SCoT. Les territoires concernés ne sont pas concernés par des projets de développement, mais la notion sera intégrée (en s'inspirant par exemple du SCoT du Biterrois)

Suite de l'étude :

Rédaction des fiches actions et validations de leurs contenus avec les différents acteurs de la concertation : jusqu'à fin septembre
Copil de fin de Phase 3 : Novembre